



Cette lettre d'information a pour but de compléter le bulletin municipal. Elle paraîtra 2 ou 3 fois par an afin de vous tenir informés des événements qui rythment la vie de notre village. Elle est ouverte à tous ceux, particuliers ou associations, qui auraient une information à faire passer. Pour le prochain numéro, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, suggestions ou retours d'informations à : [commissioninfo.attignat-ancin@orange.fr](mailto:commissioninfo.attignat-ancin@orange.fr).

*La commission information.*

## Événements à venir

**11 novembre** : cérémonie au monument aux morts à 11h00.

**12 novembre** : visite chantier nouvelle école.

**15 novembre** : vente de brioches au local communal par le Sou des écoles.

**18 janvier** : vœux du Maire à la Mairie à 11h00

## Informations pratiques

**Horaires de la Mairie :**  
Mardi 17h00 à 19h30  
Vendredi 14h30 à 16h30

**Permanence du Maire :**  
Le mardi de 18h00 à 19h30

**Horaires de la déchetterie de Novalaise à partir du 1<sup>er</sup> novembre :**  
Lundi de 13h30 à 18h00  
Mercredi de 13h30 à 18h00  
Vendredi de 13h30 à 18h00  
Samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

**Horaires de l'épicerie « chez Tounette » à la Bauche :**  
Du lundi au samedi :  
de 7h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30  
Le dimanche :  
de 7h00 à 12h30  
Fermé le mercredi

## Les travaux de la nouvelle école.

Commencé début juillet, le bâtiment qui accueillera les maternelles devrait être terminé au début de 2015. Les plans sont affichés au rez-de-chaussée de la Mairie. Pendant les travaux, le Mont Grêle s'est transformé en salle de classe, et les cours de récréation ont été déplacés devant le local communal et devant le Mont Grêle.

Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants lorsque vous circulez aux abords de l'école, les enfants se déplaçant au moment des récréations ou des activités sportives.

Le 12 novembre à 16h30, une visite du chantier est organisée : elle est ouverte à tous.

## Révision de la carte communale

La nouvelle équipe municipale s'est mise au travail afin de poursuivre la révision de la carte communale. Elle se concrétisera par un plan précisant les zones constructibles, affichant ainsi le développement de notre commune pour l'avenir.

Ce projet, élaboré avec l'aide d'un bureau d'études mandaté par la commune et avec l'aide des services de l'Etat et du SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant-pays savoyard), sera présenté lors de la réunion avec les habitants qui précédera l'enquête publique obligatoire. Le dossier sera soumis à l'avis du Préfet de la Savoie. Le bulletin municipal de janvier 2015 précisera les contraintes et enjeux de ce nouveau document d'urbanisme.

## Les intempéries de cet été

Nous l'avons tous constaté, l'été pluvieux a amené pour tous des tracasseries aussi bien dans les maisons que dans la nature : éboulements, légers glissements de terrain, débordements de ruisseaux avec alluvions déplacées dans les champs, inondations de caves. Cela a provoqué de nombreuses situations assez délicates à gérer par nous tous.

La commune a souvent été interpellée et a répondu avec les moyens dont elle dispose. « Le souci premier » a été de prendre en compte les désordres représentant un risque pour les personnes, puis ceux occasionnés sur les routes ou chemins pouvant empêcher les déplacements.

Suite à tous ces désagréments, il est utile de rappeler les règles concernant l'entretien des ruisseaux. Selon le [Code de l'environnement - art. L215-14 \(V\)](#) (extrait) :

« ...Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives... »

## La Mairie vous rappelle ....

Nous rappelons aux **nouveaux arrivants** qu'ils doivent s'inscrire en Mairie sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014. Ils seront ensuite radiés automatiquement des listes de leur ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de leur part.

\*\*\*\*\*

Tous les garçons et les filles doivent **se faire recenser** à la mairie de leur domicile. Cette obligation est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.**

La mairie délivre alors aux jeunes une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qui sera réclamée pour s'inscrire à un examen comme le BAC, permis de conduire, etc.

## Feldenkrais, une nouvelle activité sur la commune

Une fois par mois, venez découvrir, redécouvrir le mouvement, à partir des apprentissages de votre enfant (de 10 à 30 mois). Venez ramper, rouler, marcher, jouer, rire, partager et vous émerveiller de son potentiel et du vôtre !

**Prochain rendez-vous samedi 15 novembre de 10h à 11h15 à la Mairie d'Attignat.**

Vous pouvez aussi rejoindre les ateliers tout public pour vous mettre en mouvement avec plaisir, facilité, confort, pour gagner en qualité de vie, développer la confiance en soi :

le mardi de 14h à 15h à Novalaise,  
le mercredi de 18h à 19h à Lépin le Lac,  
le vendredi de 9h à 10h aux Echelles.

**Contact :** [choune.ostorero@epsilonea.fr](mailto:choune.ostorero@epsilonea.fr) - 06 74 03 16 28

## Un mot des pompiers ...

### Manifestations à venir avec les pompiers :

- La cérémonie du 11 novembre 2014 à 11 heures au monument aux morts.
- Le passage des pompiers dans chaque foyer de la commune pour vous présenter leur calendrier 2015.  
**Réservez-leur un très bon accueil !**

### Sapeurs-Pompiers, pourquoi pas vous ?

Envie de réaliser un engagement citoyen en partageant les valeurs de tous les pompiers de France : courage et dévouement, et ainsi permettre aux Sapeurs-Pompiers d'être présents sur l'ensemble du territoire ?

Alors, il vous suffit d'avoir au moins 17 ans, de bénéficier de vos droits civiques, de répondre aux critères d'aptitudes médicale et sportive, et de contacter :

**Ludovic Moureaux** au 06 15 96 35 58.

## Des nouvelles de la communauté de communes...

### ➤ Maison du lac

Après plus de 20 mois de travaux, la maison du lac a ouvert ses portes le 26 avril 2014.

Elle accueille les bureaux de la communauté de communes, l'office de tourisme, un salon de thé et sa terrasse face au lac, une salle d'exposition temporaire et une boutique. Un espace scénographique permet de sensibiliser les visiteurs à la protection du site, et aux enjeux environnementaux.

### ➤ EHPAD du Lac d'Aiguebelette à Novalaise

Cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes a accueilli ses premiers résidents au mois de juin 2014. L'inauguration a eu lieu le 17 octobre dernier. La capacité totale est de 63 lits dont :

- 48 lits d'hébergement permanent
- 2 lits d'hébergement temporaire
- 13 lits d'unité Alzheimer

### ➤ O.P.A.H. de l'Avant-pays savoyard (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Cette opération permet d'accorder une aide financière, sous conditions de ressources, pour améliorer votre logement (chauffage, isolation, adaptation au handicap, et aide au maintien à domicile des personnes âgées)..  
Contactez le SMAPS au 04 76 37 21 54.

*Les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir cette lettre d'information par mail. Dans ce cas, communiquez-nous votre adresse de messagerie à : [commissioninfo.attignat-ocin@orange.fr](mailto:commissioninfo.attignat-ocin@orange.fr)*